

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2025

CONDAMNER LA POLITIQUE DE SÉGRÉGATION IMPOSÉE AUX FEMMES AFGHANES
PAR LE RÉGIME DES TALIBANS ET PRENDRE DES MESURES APPROPRIÉES POUR
METTRE UN TERME AUX ATTEINTES À LEURS DROITS FONDAMENTAUX - (N° 1572)

AMENDEMENT

N ° AE10

présenté par
M. Lecoq et M. Rimane

ARTICLE UNIQUE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À l'alinéa 25, substituer au mot :

« poursuivre »

le mot :

« renforcer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le mot "poursuivre" par "renforcer" pour tenir compte de la lenteur et les difficultés du processus d'accueil en France.